

# PROGRAMME 2025 MINI-SÉJOURS



**QUATRE MINI-SÉJOURS** sont organisés pour inciter à la découverte et la pratique d'activités particulières, offrant aux plus jeunes la possibilité de vivre une aventure, une expérience en dehors de la structure familiale. À travers ces camps, nous favorisons l'intégration sociale de l'enfant, l'acquisition d'autonomie individuelle et collective. Chaque camp dispose de 20 places.

Vous pouvez dès à présent exprimer vos choix par ordre de préférence et envoyer votre dossier d'inscription à l'ACSSQ. Compte tenu du nombre restreint de places, les **préinscriptions se clôturent le 30 mai 2025 à midi.**

**Le 13 juin, nous validons les inscriptions.** Elles seront validées par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles. Les enfants faisant plusieurs camps et n'ayant pu obtenir satisfaction pour leur premier choix, seront prioritaires pour l'inscription aux autres camps. Les enfants n'ayant pas participé aux mini-séjours en 2024 sont prioritaires sur les camps 2025.

L'inscription définitive des enfants aux séjours ne sera validée qu'à réception du règlement des séjours, avant **le vendredi 27 juin.**

### TARIFS

Le tarif comprend les frais d'organisation et d'encadrement, les transports, l'hébergement et la nourriture, ainsi que le matériel pédagogique. Par ailleurs, l'adhésion 2025 à l'ACSSQ au nom d'un des deux parents responsables est obligatoire (14 € par an).

Prix séjour Quotient familial	Résidents des communes qui finacent*	Résidents des communes qui ne financent pas
Inf. à 500	199 €	304 €
De 501 à 700	206 €	313 €
De 701 à 900	219 €	331 €
De 901 à 1 100	226 €	340 €
De 1 101 à 1 300	233 €	350 €
De 1 301 à 1 500	240 €	365 €
De 1 501 à 1 700	250 €	380 €
De 1 701 à 1 900	316 €	450 €
Supérieur à 1900	330 €	460 €

\*Communes finançant les mini-séjours : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Château-Ville-Vieille, Ceillac, Molines-en-Queyras, Saint-Véran, Risoul et Réotier

## PROGRAMME

Du 14 au 18 juillet

8-11 ans

Camping des Iscles à Eygliers

### Escal'Adventure !



Les enfants partiront pour une expérience pleine d'aventures et de découvertes ! Entre escalade, via ferrata et accrobranche, ils pourront repousser leurs limites et se divertir dans la nature. Ils rencontreront un artiste, visiteront un atelier et concevront des œuvres avec lui. La semaine sera riche, et les enfants vont en voir de toutes les couleurs.

Du 21 au 25 juillet

8-11 ans

Camping des Iscles à Eygliers

### Marin d'eau douce



Les enfants plongeront dans une aventure aquatique, avec au programme des activités d'eau vive comme le rafting, des jeux sur le plan d'eau d'Eygliers et des baignades rafraîchissantes. Nos vaillants marins auront également pour mission de retrouver un trésor caché et de résoudre des énigmes lors d'un escape game. À l'abordage !

Du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août

8 - 11 ans  
Arvieux

### La tête dans les étoiles



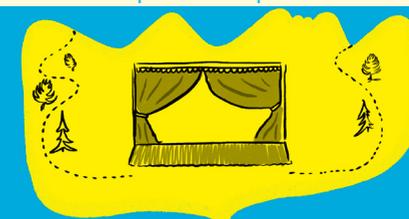
Un camp de cinq jours et quatre nuits en altitude avec nos amis les ânes, ce n'est pas rien ! Même pour des montagnards aguerris comme nos petits... Ce séjour organisé en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras leur permettra d'appréhender autrement leur environnement proche et de parfaire leurs connaissances sur la faune, la flore, le ciel étoilé, etc.

Du 4 au 8 août

6 - 11 ans

Camping de la Monta à Ristolas

### Escapade Improvisée



Cette semaine, l'aventure prend des chemins inattendus ! Les enfants combineront les plaisirs de la randonnée avec des ateliers de théâtre d'improvisation. Entre chaque étape du parcours, ils vivront des moments d'expression créative, où leur imagination sera leur meilleure alliée. À l'arrivée, une grande scène d'improvisation en plein air, avec tous les talents des randonneurs-comédiens, clôturera cette semaine originale et pleine de rires.

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées auprès de l'ACSSQ. Compte tenu de notre engagement auprès des enfants, des parents, des prestataires, des animateurs, des communes qui financent, nous sommes contraints de règlementer les modalités d'inscription. Celles-ci impliquent l'adhésion aux conditions générales de vente et **ne seront valides qu'à réception du règlement total des réservations, qui devra être envoyé avant le 27 juin 2025**. Il peut se faire par 1, 2 ou 3 chèques que nous encaisserons aux dates de votre choix. L'attestation de règlement envoyée après le paiement tient lieu de confirmation d'inscription.

Une **fiche technique récapitulative** de tous les détails organisationnels de chaque camp vous sera remise lors de la validation de votre inscription.

Les enfants résidants sur les communes finançant notre équipement sont prioritaires (Abriès-Ristolles, Aiguilles, Arvieux, Château-Ville-Vieille, Ceillac, Molines-en-Queyras, Saint-Véran, Risoul et Réotier). S'il reste des places disponibles, les séjours sont accessibles aux enfants des autres communes du Guillevin-Queyras et extérieurs au territoire.

### PARTICULARITÉ

Le séjour « Tête dans les étoiles », organisé avec le Parc Naturel Régional du Queyras, est en priorité réservé aux enfants des communes finançant notre équipement. Dans un second temps, seront retenus les enfants habitant sur les communes du PNRQ. Enfin, s'il reste des places, les enfants des autres communes pourront s'inscrire.

Pièces obligatoires à fournir : attestation de natation pour le séjour n°2 : Marin d'eau douce.

### ANNULATION

Si vous annulez un séjour dans un délai d'urgence, la somme de 25 € par personne sera retenue pour couvrir les frais de dossier. Vous en serez informés par mail ou par téléphone et recevrez une confirmation par

courrier qui la rendra effective.

Si vous annulez après le 4 juillet, le séjour ne sera pas remboursé, sauf pour raison médicale. Ne pourront prétendre à un remboursement : tout participant interrompant un séjour de son fait ou celui contraint par l'encadrement d'interrompre son séjour pour cause de conduite non respectueuse du groupe.

Nous annulons un mini-séjour :

Les participants seront prévenus par téléphone et par mail dans un délai respectueux de 5 jours, excepté en cas d'urgence.

Ils seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à une indemnité. Pour toute raison jugée valable par le responsable, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme. Un mini-séjour ne pourra être maintenu que si un minimum de 12 enfants est inscrit.

### CONDITIONS SANITAIRES

La programmation des séjours pourra être modifiée et adaptée selon l'évolution des conditions sanitaires et les réglementations gouvernementales. Un protocole sanitaire pourra être mis en place au besoin. Si c'est le cas, il sera communiqué aux familles en amont.

### DISPERSIONS

Un rendez vous sera fixé en début de séjour, afin de permettre un temps de partage entre les parents et l'équipe pédagogique. Ce temps permettra de communiquer sur le fonctionnement et le programme de chaque semaine.

En fin de séjour, les enfants de moins de 11 ans devront être pris en charge par un parent connu ou une personne habilitée. C'est aussi l'occasion de partager avec l'équipe d'animation sur la vie du séjour et ce que votre enfant a vécu durant cette aventure !

Retrouvez notre projet éducatif et pédagogique, ainsi que l'intégralité du règlement des mini-séjours sur notre site : [www.queyras.org](http://www.queyras.org)

### QUEST-CE QUE C'EST ?

Créées en 2020, les colos apprenantes sont des séjours de vacances éducatifs mis en place suite au confinement pour prévenir les risques de décrochage scolaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse les définit ainsi : « Labellisés par l'État, ces séjours, ouverts à toutes les familles, associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. » L'objectif étant de permettre aux familles et aux enfants les plus éloignés des séjours de pouvoir y participer quasi gratuitement. En effet, si vous êtes éligibles, l'État et les collectivités prennent en charge la quasi-totalité du prix du séjour. Si vous n'êtes pas éligibles, vous pouvez quand même inscrire votre enfant, comme pour une colo classique. Dans ce cas, les aides pour les colos (comme celles de la CCSS - anciennement CAF), et les Chèques-Vacances peuvent être utilisés pour le règlement.

### NOTRE CONCEPTION

Cette année encore, l'ACSSQ, à travers ces quatre mini-séjours, souhaite bénéficier du

label « colos apprenantes ». Dans ce cadre, quatre places supplémentaires par séjour pourront être ouvertes, ce qui montera l'effectif par séjour à 20 enfants. Nous souhaitons proposer des loisirs éducatifs dans un principe de mixité sociale pour faire « grandir » les enfants. Ainsi, cet été sera un temps social privilégié, basé sur une action éducative riche et partagée par tous. Ces mini-séjours resteront avant tout un lieu de loisirs, de vacances et de découverte. La dimension « apprenante » est depuis toujours présente sur les camps, elle est développée dans le projet éducatif et pédagogique de la structure.

### COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Les inscriptions se feront auprès de l'ACSSQ. Seuls les dossiers sélectionnés bénéficieront d'une attestation permettant aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) gratuitement. D'autre part, les dossiers orientés par les services sociaux du territoire seront prioritaires.

Les familles devront répondre à certaines conditions d'éligibilité qui seront communiquées dans l'appel à projets 2025.

### INSCRIPTION ET RÉSERVATION AUX MINI-SÉJOURS

Accueil : 04 92 46 82 55 et [accueil.acssq@queyras.org](mailto:accueil.acssq@queyras.org)  
303 route de La Chalpe, Le Grand Laus, 05470 Aiguilles

### RENSEIGNEMENTS ET URGENCES

Florian Baehr, directeur des mini-séjours 07 67 26 11 91  
ACSSQ : 07 81 94 26 91  
Pascale Tonda, directrice de l'ACSSQ : 07 81 68 07 55

Association culturelle sociale et sportive du Queyras - Centre social rural intercommunal  
303, route de la Chalpe, Le Grand Laus, - 05470 Aiguilles  
Tél : 04 92 46 82 55 - [acssq.queyras@queyras.org](mailto:acssq.queyras@queyras.org) - [www.queyras.org](http://www.queyras.org) -  
SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n° 33/82



# BULLETIN D'INSCRIPTION MINI-SÉJOURS 2025

## ENFANT

Prénom de l'enfant.....

Nom de l'enfant.....

Date de naissance.....

## RESPONSABLE LÉGAL > PERSONNE À FACTURER

Prénom.....

Nom.....

Téléphone..... Mail.....

Adresse.....

N°Sécurité Sociale.....

Département..... N° d'allocataire CAF.....

## AUTRE RESPONSABLE LÉGAL

Prénom.....

Nom.....

Téléphone..... Adresse.....

Cochez les séjours qui vous intéressent dans la colonne CHOIX et numérotez les souhaits : 1<sup>er</sup> choix, 2<sup>e</sup> choix, etc. Entourer OU ou ET si votre enfant souhaite faire 1 ou 2 séjour.

	Choix
Séjour du 14 au 18 juillet - <i>Escal'Adventure !</i>	
Séjour du 21 au 25 juillet - <i>Marin d'eau douce</i>	
Séjour du 28 juillet au 2 août - <i>La tête dans les étoiles 9</i>	
Séjour du 4 au 8 août - <i>Escapade improvisée</i>	

Tournez svp

**J'autorise l'ACSSQ à utiliser des photos** de mon enfant prises dans le cadre des mini-séjours, pour promouvoir les actions du secteur jeunesse. Les photographies et textes qui s'y rapportent ne devront pas porter atteinte à mon enfant ou / et à ma vie privée.

OUI                  NON

**J'accepte de faire partie du groupe WhatsApp** relatif aux séjours auxquels participe mon enfant. Dans ce cadre, j'accepte de recevoir des messages des animateurs. J'accepte que des photos de mon enfant y soient diffusées à l'ensemble des membres du groupe et que mon numéro y soit visible.

OUI                  NON

**En l'absence de réponse, nous considérons un accord de votre part.**

**Ce bulletin d'inscription doit être accompagné**  
**> de la fiche sanitaire (téléchargeable sur le site queyras.org)**  
**> de l'attestation d'aide aux temps libres pour les familles bénéficiaires.**

Date et signature

En signant, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur des mini-séjours.

